



www.insee.fr/picardie



# INSEE PICARDIE

## Analyses

n°21 - 2007

### Les seniors et l'emploi

*Malgré le vieillissement de la population en Picardie comme dans les autres régions depuis 40 ans, le poids des seniors dans la population active a baissé pendant la même période sous l'influence des politiques de retraite. La Picardie région plus jeune que la moyenne nationale présente des taux d'activité et des taux d'emploi des seniors légèrement en retrait des taux français et, pour les 55-64 ans, un taux d'emploi de 35 % éloigné de l'objectif de Lisbonne fixé à 50 %.*

*Les seniors sont en proportion plus forte dans l'industrie et plus souvent qu'en France, ouvriers qu'employés ou cadres même si c'est dans cette catégorie que leur part est la plus importante. Bien que moins diplômés que leurs cadets, les seniors sont cependant mieux rémunérés bénéficiant d'une ancienneté professionnelle.*

*Moins touchés par le chômage que l'ensemble des actifs, leur retour à l'emploi est cependant plus difficile. Ils restent en moyenne plus longtemps au chômage et sont souvent amenés à faire des concessions en matière de salaire ou de déplacement domicile-travail pour retrouver un emploi.*

Catherine RENNE,  
Insee Picardie

**L**a Picardie comme les autres régions françaises connaît un vieillissement de sa population. En 2005, environ 600 000 Picards étaient âgés de plus de 50 ans. Ils n'étaient que 424 000 en 1962.

Contrairement à une idée reçue, la progression des plus de 50 ans dans la population picarde n'a pas été constante au cours des quarante dernières années. En 1968, les seniors picards étaient même moins nombreux qu'en 1962 ! Les personnes atteignant les 50 ans au cours de cette période appartenaient en effet aux générations nées pendant le premier conflit mondial, période marquée d'un point de vue démographique par un déficit de naissances. Ce n'est finalement qu'au cours de la décennie 1990-1999, avec l'arrivée des premières générations du baby-boom parmi les seniors, que le poids des plus de 50 ans dans la population picarde a progressé fortement. Cependant, compte tenu du dynamisme démographique de la région, il était en 1999 sensiblement le même qu'en 1962 (30 %).

#### ► Le poids des seniors dans la population active en baisse depuis 40 ans

Plus nombreux qu'il y a quarante ans, les Picards âgés de plus de 50 ans sont cependant proportionnellement moins nombreux à avoir un emploi ou à être à la recherche d'un emploi. Entre 1962 et 1999, le nombre de seniors actifs est resté stable en Picardie (environ 165 000) et leur poids dans la population active a diminué fortement, passant de 29 % à 20 %. Cette évolution contraste avec la régularité de la progression du nombre d'actifs âgés de moins de 50 ans.

Bien sûr, comme c'est le cas pour l'ensemble de la population, les évolutions démographiques passées ont eu et continuent d'avoir un impact sur l'évolution de la population active seniore. Mais ce sont surtout les effets de comportement, au premier rang desquels la progression du taux d'activité féminin et les conséquences des politiques de retraite, qui permettent d'expliquer l'évolution du nombre de seniors actifs. En particulier, la généralisation de la retraite à 60 ans (loi de 1983) et la mise en place des plans de préretraite sectoriels entre 1975 et 1990 ont conduit à une baisse de la population active seniore et à la quasi-disparition de l'activité après 65 ans. En 1962, 23 % des Picards âgés de plus de 65 ans étaient actifs ; ils n'étaient plus que 1 % en 1999.

La Picardie comme d'autres régions a dû faire face, au cours des années 80, au démantèlement progressif de ses industries traditionnelles. Chez les personnes âgées de 55 à 59 ans, les sorties précoces des seniors du marché du travail dans les industries comme la métallurgie et la chimie ont été proportionnellement plus importantes en Picardie. Dans la zone d'emploi de Chauny-Tergnier notamment, de nombreux salariés de plus de 50 ans se sont ainsi retrouvés au chômage ou ont bénéficié de mesures de préretraite. Dans cette zone, 8 seniors sur

10 avaient un emploi en 1975 ; ils n'étaient plus que 4 sur 10 en 1990.

### ► Loin des objectifs de Lisbonne

Globalement, la part des seniors dans la population totale, comme dans la population active, place la Picardie légèrement en retrait de la moyenne nationale. Le taux d'activité des personnes âgées de 50 à 64 ans est de 56,5 % et leur taux d'emploi de 51 % contre 58 % et 53 % pour la moyenne nationale. La Picardie, comme l'ensemble des régions françaises, se trouve encore loin des objectifs de Lisbonne qui affichent une cible de 50 % pour le taux d'emploi des travailleurs âgés de 55 à 64 ans à l'horizon 2010 : il est de 35 % en Picardie contre 37,6 % en France au 1<sup>er</sup> janvier 2005.

### ► Les salariés seniors en proportion plus forte dans l'industrie

Les caractéristiques du système productif picard se retrouvent dans la structure de la population salariée âgée de plus de 50 ans. En Picardie, 36 % des salariés seniors du privé et du semi-public sont ouvriers, ce qui est supérieur à la moyenne française (29 %). Ceci s'observe aussi bien chez les hommes (45 % contre 40 %) que chez les femmes (21 % contre 15 %). Ils sont moins nombreux qu'en France à occuper des postes de niveau employé ou cadre. C'est cependant parmi cette dernière catégorie que la part des seniors est la plus importante. En Picardie, trois cadres supérieurs sur dix sont âgés de plus de 50 ans. Ceux-ci partent en effet plus tardivement à la retraite et sont moins souvent confrontés que les autres catégories à la perte de leur emploi.

L'industrie est le secteur d'activité où la part des seniors est la plus importante. Plus d'un salarié sur cinq de ce secteur est un senior. Les salariés de l'industrie ont en moyenne 39,7 ans, soit 4 ans de plus que les salariés du commerce par exemple. Même si les seniors ne représentent que 18 % des salariés du tertiaire, c'est dans ce secteur qu'ils sont les plus nombreux.

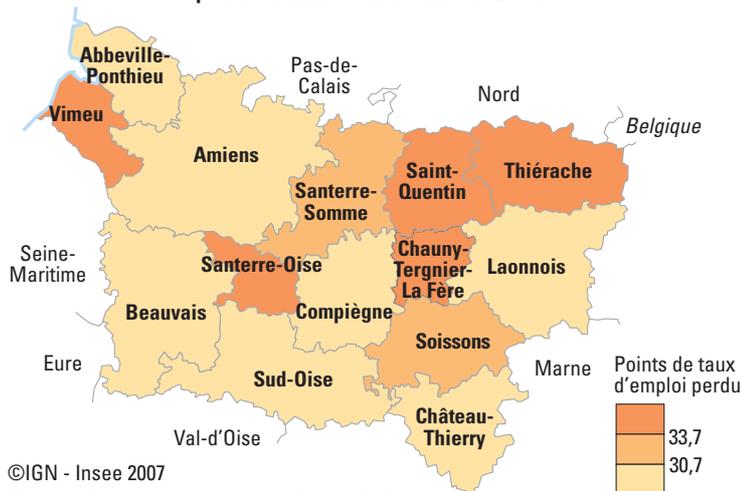
### ► Les seniors moins diplômés que leurs cadets mais mieux rémunérés

Du fait de l'augmentation continue de la durée de formation initiale, les seniors sont moins diplômés que leurs cadets. Néanmoins, étant plus présents dans les catégories socio-professionnelles les plus élevées et bénéficiant de leur ancienneté professionnelle, les seniors picards ont un salaire horaire plus élevé que les autres actifs et notamment les jeunes. En Picardie, le salaire horaire médian est de 11,1 euros pour les seniors contre 7,5 euros pour les jeunes salariés.

### ► Une augmentation progressive du temps partiel

Comme c'est le cas pour les actifs âgés de 25 à 49 ans, la majorité des seniors picards travaille à temps complet. Néanmoins, le taux de temps partiel des seniors augmente au fur et à mesure que l'on se rapproche de l'âge de la retraite. De 13 % pour les 50-54 ans, il passe à 15 % pour les 55-59 ans et à 21 % pour les plus de 60 ans. Le temps partiel peut être alors considéré comme une forme de cessation progressive d'activité. On reste cependant encore bien en deçà du taux de temps partiel

Diminution du taux d'emploi par zone d'emploi pour les hommes seniors entre 1962 et 1990



#### Davantage de seniors parmi les cadres

Proportion de seniors en % dans chaque catégorie sociale en Picardie

Cadres supérieurs	29,2
Professions intermédiaires	21,5
Employés	16,3
Ouvriers	17,2

Source : Insee, DADS 2004

#### Plus d'un emploi sur 5 est occupé par un senior dans l'industrie

Structure des salariés par secteur d'activité

	Seniors		Tout âge		Part des seniors dans le secteur d'activité
	Seniors	%	Tout âge	%	
Industrie	34 200	28,5	161 400	23,2	21,2
Construction	6 900	5,8	43 100	6,2	16,0
Commerce	13 100	10,9	99 600	14,3	13,1
Services	65 600	54,8	393 200	56,4	16,7

Source : Insee, DADS 2004, fichier salariés, champ des tableaux standards

des jeunes âgés de moins de 25 ans (26 %). Les femmes représentent 82 % des seniors à temps partiel. Mais la part des hommes progresse avec l'âge ; représentant 15 % des salariés à temps partiel entre 50 et 54 ans, leur part atteint 26 % entre 60 et 64 ans.

### ► Une augmentation du chômage après 50 ans

La situation des seniors vis-à-vis du chômage diffère des autres salariés à plusieurs égards. Ils sont moins souvent au chômage que leurs cadets. En France, en 2006, leur taux de chômage (6,0 %) est inférieur à celui de l'ensemble des actifs (8,8 %) et nettement inférieur à celui des jeunes (22,2 %). Le fait que les salariés âgés de plus de 50 ans soient plus souvent en CDI les protège sans doute des premières vagues de licenciements qui ont lieu dans les entreprises en période de crise. Cependant, il serait faux de penser que le taux de chômage décroît avec l'âge. À partir de 50 ans, le taux de chômage croît jusqu'à 55 ans. Après cet âge, le niveau de chômage décroît significativement en raison de la proximité de l'âge de départ en retraite et des dispositifs liés (notamment le dispositif de dispense de recherche d'emploi).

### ► Un senior demandeur d'emploi sur deux connaît un chômage de longue durée

Les demandeurs d'emploi de plus de 50 ans représentaient 14,2 % de la demande totale en Picardie fin 2006. Ce sont en majorité des femmes (54 %). Cette population est d'autant plus féminine que l'âge augmente. Environ un tiers des demandeurs d'emploi de plus de 50 ans exerçait son activité dans l'industrie ou dans la construction. Cette proportion n'est que d'un sur quatre pour l'ensemble des demandeurs d'emploi. Cette surreprésentation des seniors dans le secteur secondaire est d'autant plus pénalisante que c'est dans l'industrie que l'emploi baisse le plus (-3,5 % entre 2004 et 2005 en Picardie).

Il n'est donc pas étonnant de constater que ce sont les demandeurs d'emploi issus de ces secteurs qui connaissent la plus longue période de chômage (22 mois en moyenne). Plus généralement, lorsqu'ils perdent leur emploi, les seniors ont plus de difficultés à en retrouver un que leurs cadets. L'ancienneté de recherche d'emploi est en moyenne de 21 mois chez les seniors contre 12 mois pour les moins de 50 ans. La moitié d'entre eux est à la recherche d'un emploi depuis plus d'un an et 10 % en recherchent un depuis plus de quatre ans.

### ► La dispense de recherche d'emploi, sortie principale du chômage pour les seniors

Les seniors demandeurs d'emploi peuvent dès 55 ans sous certaines conditions de cotisation à l'assurance chômage ou dès 57 ans sans conditions, profiter du dispositif de dispense de recherche d'emploi. Celui-ci constitue pour la population des seniors l'une des sorties principales des fichiers ANPE (18 %), bien devant le retour à l'emploi (8 %).

### ► Un retour à l'emploi difficile pour les seniors

En France, seul un senior sur trois retrouve un emploi dans les 12 mois qui suivent son inscription à l'ANPE contre 60 % pour l'ensemble des demandeurs d'emploi.

### Les seniors ont un salaire horaire plus élevé que les autres actifs

Salaire médian horaire en euros

	Salaire horaire médian en euros
Hommes	9,9
Femmes	9,0
18-25	7,5
26-35	9,0
36-49	10,2
50 ans et +	11,1

Source : DADS, fichiers postes 2004

Selon l'observatoire de l'ANPE, le retour à l'emploi des seniors se heurte à des discriminations avérées sur l'âge. Ainsi, seules 59 % des entreprises se déclarent prêtes à recruter des personnes âgées de plus de 50 ans. Par ailleurs, l'âge est la quatrième cause de saisine de la HALDE<sup>1</sup> quasiment à égalité avec les discriminations liées au sexe. Il ne s'agit cependant pas de l'unique raison. Les seniors ont naturellement tendance à rechercher une situation professionnelle similaire à leur situation antérieure, ce qui implique souvent un niveau de rémunération supérieur à la moyenne et la volonté d'obtenir un contrat à durée indéterminée, ce qui constitue autant de freins à leur embauche.

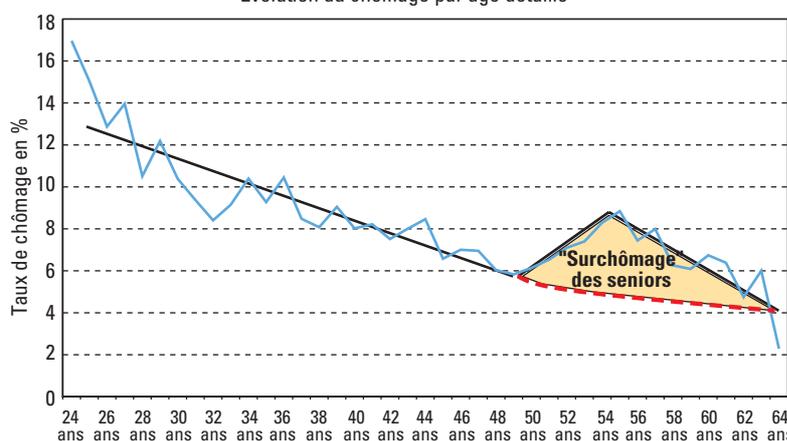
Les seniors demandeurs d'emploi sont néanmoins plus nombreux à rechercher un emploi à temps partiel que les autres demandeurs d'emploi. Une fois encore, la fréquence de recherche de ce type d'emploi augmente avec l'âge. Un senior sur six âgé de 50 à 54 ans est dans ce cas contre un quart des seniors de plus de 60 ans.

### ► Le retour à l'emploi au prix d'une baisse de salaire

Globalement, les salariés qui retrouvent un emploi stable, après une période d'interruption d'au moins un mois et inférieure à un an, subissent peu de déclass-

<sup>1</sup>Haute Autorité de Lutte contre les Discriminations et pour l'Égalité.

Forte remontée du chômage à partir de 50 ans  
Évolution du chômage par âge détaillé



Source : Enquête emploi 2004

ment. Seuls 10 % d'entre eux retrouvent un emploi de niveau hiérarchique inférieur. Autrement dit, lorsqu'ils retrouvent un emploi, les ouvriers occupent en général des postes de niveau ouvrier et les cadres des postes de cadres. Ils ne retrouvent cependant pas toujours un emploi dans le même secteur d'activité. Les secteurs du commerce et des services, principaux secteurs créateurs d'emploi, accueillent en effet la plupart des seniors qui retrouvent un emploi stable. À noter cependant qu'en Picardie, les trois quarts des seniors issus de l'industrie retrouvent un emploi dans l'industrie contre la moitié chez les moins de 50 ans.

Même si les déclassements sont relativement rares, le retour à l'emploi se fait pour un tiers des seniors au prix d'une baisse de salaire (contre un quart des moins de 50 ans). Un senior sur dix enregistre même une perte de salaire d'un tiers environ ! Près d'un senior sur deux occupant précédemment un poste de cadre ou de profession intermédiaire subit une baisse de salaire lorsqu'il retrouve un emploi. Par ailleurs, les retours à l'emploi qui s'accompagnent d'une augmentation de salaire s'observent moins fréquemment chez les seniors (25 % des cas) que chez les moins de 50 ans (38 % des cas). Ils sont plus fréquents chez les ouvriers et les employés.

### ► Les seniors confrontés à l'arbitrage mobilité/déclassement

Dans 70 % des cas, le retour à l'emploi correspond pour les seniors à un changement de commune de travail. C'est également le cas pour 79 % des moins de 50 ans qui retrouvent un emploi. Cependant, contrairement aux plus jeunes qui dans 29 % des cas changent également de commune de domicile, seul un senior sur cinq

#### Chez les seniors, la perte de salaire est plus fréquente lors de la reprise d'un emploi

Répartition des salariés selon la différence relative de salaire entre l'emploi initial et l'emploi retrouvé

		Seniors	Non seniors
Cadres supérieurs	75% (Q3)	+29	+36
	50% (médiane)	-7	+5
	25% (Q1)	-27	-14
Professions intermédiaires	75% (Q3)	+12	+22
	50% (médiane)	-8	+3
	25% (Q1)	-30	-13
Employés	75% (Q3)	+7	+18
	50% (médiane)	-1	+3
	25% (Q1)	-16	-11
Ouvriers	75% (Q3)	+11	+21
	50% (médiane)	+1	+4
	25% (Q1)	-13	-10

Source : Insee, DADS 2004-2005

Note de lecture : 50 % des cadres sup. seniors ont eu une baisse de 7 % de salaire lors de leur retour à l'emploi, un sur quatre une baisse de 27 % et un sur quatre un gain de 29 %.

choisit de déménager au détriment de trajets domicile-travail plus longs (13,5 km en moyenne contre 12,6 km dans le précédent emploi). Ceci est particulièrement vrai chez les cadres supérieurs. De 16 km en moyenne effectués initialement, les cadres supérieurs seniors parcourent désormais 39 km pour rejoindre leur nouvel emploi. À titre de comparaison, les cadres supérieurs de moins de 50 ans ont réduit de 4 km leur trajet domicile-travail à l'occasion de leur retour en emploi. Alors que les plus jeunes semblent choisir leur lieu de travail, les seniors semblent davantage le subir.

La moindre mobilité géographique des seniors passe souvent par l'acceptation d'un déclassement ou d'une rémunération inférieure à celle obtenue dans l'emploi précédent. Ainsi, huit seniors sur dix qui ont subi un déclassement n'ont pas changé de commune de domicile. Il en est de même pour 70 % des seniors qui ont enregistré une baisse de salaire.

### ► La création d'entreprise : une manière d'assurer son propre emploi

Devenir chef d'entreprise après 50 ans n'est pas chose rare : parmi les 5 000 entreprises créées en Picardie en 2002, 15 % étaient le fait de personnes âgées de plus de 50 ans. Parmi eux, la proportion de femmes à créer leur entreprise est supérieure à celle de la France notamment pour les créations d'entreprises nouvelles. La première motivation pour les deux tiers des créateurs seniors est la sauvegarde de leur emploi. Il n'est donc pas étonnant de constater que pour 55 % des seniors créateurs d'entreprises, ce projet leur a permis de sortir d'une période de chômage ou d'inactivité (contre 45 % pour les moins de 50 ans). La moitié des seniors créateurs a déjà une expérience professionnelle dans l'activité dans laquelle ils s'installent. Un tiers d'entre eux bénéficie d'une expérience d'au moins dix ans. Les entreprises créées par des seniors appartiennent le plus souvent aux secteurs du commerce et des services aux entreprises.

En Picardie, deux tiers des entreprises créées par un senior fêtent leur troisième anniversaire contre trois quarts des entreprises créées par des plus jeunes. Cette moindre survie s'explique essentiellement par des effets de structure. Il s'agit en effet de projets modestes dans des secteurs comme le commerce où la durée de vie des entreprises est plus faible.